



Lavour le 23 octobre 2019

Monsieur le Directeur,

Dans la continuité du préavis de grève national pour le 14 novembre 2019 déposé par la CGT et adressé à la Ministre de la Santé le 24 octobre 2019, le syndicat CGT du CH Lavour, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du code du travail, dépose un préavis de grève local pour le même jour.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent le jour précité, le préavis doit couvrir les agents en amont de cette journée.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux du pôle concerné.

Motifs du préavis national :

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,
- la titularisation et la résorption des emplois précaires,
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,
- des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,
- la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,
- un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,

Le 14 novembre 2019, à l'occasion d'une journée d'action nationale, les salariés des secteurs du public et du privé se mobiliseront aussi pour :

- Le recrutement de professionnels supplémentaires immédiatement et plan de formation pluridisciplinaire.
- La revalorisation générale des salaires et reconnaissance des qualifications des professionnels
- Le renforcement des moyens financiers significativement pour les établissements, ce qui passe par une revalorisation de l'ONDAM à au moins 5% et donc de la Loi concernant le PLFSS
- L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de prise en charge pour la population sur tout le territoire.
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers pour un départ anticipé à la retraite à taux plein et un maintien des régimes spéciaux

Motifs du préavis local:

- Sous financement chronique du CH Lavour, en particulier de la psychiatrie.
- Mesures envisagées, suite à la proposition CGT d'intervention auprès de l'ARS, pour demander un rééquilibrage indispensable
- Recrutement d'agents supplémentaires immédiatement sur les postes non pourvus et les nombreuses absences non remplacées sur l'ensemble des pôles
- Communication d'un état des lieux des diverses absences non remplacées sur le CH Lavour avec plan d'action pérenne par services.
- Mise à niveau des effectifs des unités en difficulté de jour comme de nuit (MCO, Personnes âgées, psychiatrie, techniques et logistiques)
- Plan de résorption de l'emploi précaire avec mesures d'accès à la titularisation : Passages en CDI, mises en stage le tout dans le cadre d'un plan local, global et négocié
- Glissements de tâches généralisés

Nous demandons que des solutions rapides, sérieuses et pérennes soient apportées.

Bien entendu, et conformément à ce que souligne le Code du Travail, nous sommes à votre disposition pendant la durée du préavis pour négocier et trouver des solutions.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à notre attachement au CH Lavour et à la qualité du service public hospitalier.

Pour le syndicat CGT du CH Lavour
Patrick ESTRASSE

Copie:

- Agence Régionale de Santé et DT81
- DRH